

La BOE fait évoluer sa communication sur la politique monétaire

À l'occasion de la réunion d'août 2015 de son Comité de politique monétaire (MPC), la Banque d'Angleterre (BOE) a inauguré sa "nouvelle approche" de communication sur la politique monétaire. La principale nouveauté consiste à publier sans délai le compte-rendu détaillé ("minutes") des délibérations du MPC, qui était jusqu'à présent publié avec un délai de deux semaines (pour mémoire, la Réserve fédérale américaine publie le sien avec un délai de trois semaines et la BCE avec un délai de quatre semaines). C'est ainsi que lors de la conférence de presse du gouverneur Mark Carney du 6 août, la BOE a simultanément publié un ensemble de documents destiné à informer le public avec la plus grande transparence et de la manière la plus complète possible : le résumé et le compte-rendu détaillé de la réunion du MPC du 5 août, l'échange de lettres entre le gouverneur Carney et le chancelier de l'échiquier Osborne et le rapport de la BOE sur l'inflation.

[Résumé et compte rendu du Comité de politique monétaire de la BoE \(06.08.2015\)](#)

[Déclaration introductive du gouverneur Carney lors de sa conférence de presse \(06.08.2015\)](#)

[Lettre du gouverneur Carney au chancelier de l'échiquier \(06.08.2015\)](#)

[Rapport de la BoE sur l'inflation \(06.08.2015\)](#)

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

Compléter l'Union économique et monétaire européenne - Le Rapport des cinq présidents

Les cinq présidents - le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, avec le président du sommet de la zone euro, Donald Tusk, le président de l'Eurogroupe, Jeroen Dijsselbloem, le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, et le président du Parlement européen, Martin Schulz - ont dévoilé le 22 juin des propositions ambitieuses pour approfondir l'Union économique et monétaire (UEM) à partir du 1er juillet 2015 et la parachever en 2025 au plus tard. Afin que leur vision de l'avenir de l'UEM devienne réalité, ils proposent des mesures concrètes à mettre en œuvre en trois phases : certaines des actions envisagées, telles que l'introduction d'un système européen de garantie des dépôts, seront mises en place rapidement au cours des prochaines années et seront suivies plus tard par d'autres mesures, telles que la création d'un futur Trésor de la zone euro, qui iront plus loin en matière de partage de souveraineté entre les États membres ayant adopté l'euro. Ces mesures s'inscrivent dans la vision des cinq présidents selon laquelle il convient de passer d'un système de règles à un système fondé sur les institutions afin de garantir que l'UEM repose sur une architecture transparente et robuste. Compléter l'UEM n'est pas une fin en soi ; c'est un moyen de créer les conditions d'une vie meilleure et plus équitable pour tous les citoyens, de préparer l'Union aux futurs défis mondiaux et de permettre à chacun de ses États membres de prospérer.

<https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/5presidentsreport.fr.pdf?0203d02869a8be6a448b7282adc16370>

Banque de France

Rapport sur l'évaluation des risques du système financier français - juillet 2015

Le rapport sur l'évaluation des risques et des vulnérabilités du système financier français rassemble les analyses des équipes de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Il est piloté et coordonné par la direction de la Stabilité financière de la Banque de France. Réalisé deux fois par an, il sera dorénavant publié en juin et décembre de chaque année. Cet exercice est réalisé dans le cadre de la mission de stabilité financière confiée à la Banque de France par la loi n° 2013/672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, en coordination avec le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF).

<https://www.banque-france.fr/publications/evaluation-des-risques-du-systeme-financier-francais.html>

ACPR : Analyses et Synthèses n°51 - Le financement des professionnels de l'immobilier par les banques françaises en 2014

Dans un contexte d'activité soutenue sur les principaux marchés de l'immobilier commercial européens et de progressions des prix dans l'ensemble modérées, la production de crédits des banques françaises à destination des professionnels de l'immobilier s'est accrue de 8 % en 2014. Les engagements globaux sont en légère hausse (+1,7 %) à 185,8 milliards d'euros. Pour les deux tiers, les expositions portent sur la France, le tiers restant étant réparti entre l'Europe et le reste du monde. Par ailleurs la qualité des encours s'est améliorée puisque le taux de créances douteuses s'élevait à 6,56 %, son plus bas niveau depuis 2009.

http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acpr/publications/analyses-syntheses/20150720-AS51-Financement-des-professionnels-de-l-immobilier-par-les-banques-francaises-en-2014.pdf

Publications au Journal Officiel

Arrêté du 30 juillet 2015 modifiant le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 92-14 du 23 décembre 1992 relatif au capital initial des établissements de crédit :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030981140&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 24 juillet 2015 rectifiant l'arrêté du 26 juin 2015 modifiant l'arrêté du 22 novembre 1977 relatif aux conditions dans lesquelles des banques ou établissements de crédit peuvent être habilités à consentir des prêts conventionnés

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030932522&fastPos=1&fastReqId=467888300&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Arrêté du 23 juillet 2015 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=32FE00AB2917DEF533422C95D48B5B5F.tpdila07v_3?cidTexte=JORFTEXT000030943657&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030943130

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

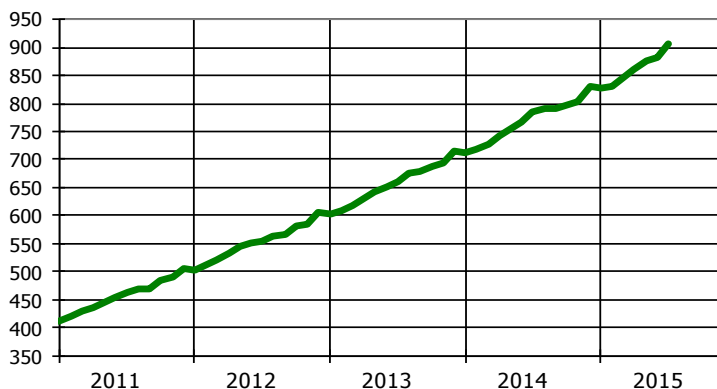
Les émissions nettes de billets

En juillet 2015, les émissions nettes de billets ont augmenté de 22,8 millions d'euros, après une hausse de 5,8 millions le mois précédent, et s'établissent à 905,9 millions d'euros.

Le nombre de billets émis en juillet (16,7 millions) est constitué à 70,0 % par la coupure de 50 € (qui représente 64,3 % de la valeur globale de l'émission nette de billets).

La hausse de l'émission nette ayant été plus marquée en nombre qu'en valeur, la valeur moyenne du « billet circulant » dans l'île s'est donc dépréciée de 44 centimes pour s'établir à 54,37 € au 31 juillet 2015.

Émissions nettes cumulées de billets



Source : IEDOM

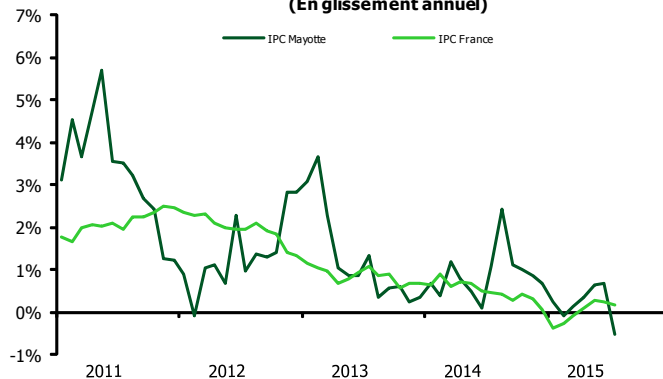
BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Baisse des prix en juillet

Après une légère diminution en juin (-0,1 %), l'Indice des prix à la consommation (IPC) poursuit sa baisse en juillet (-0,2 %), principalement due au recul des prix de l'alimentation (-1,5 %) et des produits manufacturés (-1,4 %). La période du mois de ramadan 2015 n'a donc pas enregistré une hausse générale des prix, contrairement à l'année 2014. En revanche, ce repli est atténué par l'augmentation des prix des services (+1,6 %).

Sur un an, l'IPC diminue également (-0,5 %), après une augmentation de 0,7 % en juin. Ce repli est porté par la baisse des prix de l'énergie (-3,1 %), des produits manufacturés (-2,8%) et de l'alimentation (-1,3 %), tandis que les prix des services continuent de progresser (+2,3 %).

Indice des prix à la consommation (En glissement annuel)



Base 100 : année 2006
Source : INSEE

Electricité de Mayotte (EDM) adopte le Tarif de première nécessité (TPN)

Destiné aux ménages les plus défavorisés, le TPN est un dispositif instauré par le décret numéro 2004-325 du 8 avril 2004, relatif à la tarification spéciale de l'électricité comme produit de première nécessité. La mesure a été étendue à Mayotte avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015. Le TPN permet, pour les foyers dont le revenu fiscal annuel est inférieur à 2 421 euros, de bénéficier d'une réduction sur chacune des factures d'un contrat individuel, calculée en fonction de la puissance souscrite et du nombre d'occupants par foyer. Cette baisse forfaitaire peut, au maximum, représenter 24,0 % de la facture sur un an de l'abonné. À Mayotte, cette mesure pourrait concerner près de 20 000 foyers fiscaux.

Tenue du sixième Comité régional unique de programmation (CRUP) des fonds européens 2014-2020

Les services de l'État et du Conseil départemental se sont réunis début juillet pour la tenue du sixième CRUP des fonds européens 2014-2020. Quatorze projets étaient examinés en vue d'une attribution d'aide sur trois dispositifs : le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et l'Initiative emploi jeunes (IEJ). Au total, plus de 4,8 millions d'euros ont été accordés au bénéfice des dossiers mis à l'étude. Huit projets ont été programmés pour un montant total de 350 000 euros dans le cadre du FEADER, dont cinq pour l'organisation de l'offre en fruits et légumes et la structuration d'une filière de produits végétaux non transformés et trois pour la lutte contre l'érosion des sols et l'envasement du lagon de Mayotte. Par ailleurs, deux dossiers IEJ, pour un montant total d'aide de 3,7 millions d'euros, concernent un programme d'accompagnement d'emploi et d'insertion. Enfin, quatre dossiers au titre du FSE, soutenus à plus de 685 000 euros, consistent en un accompagnement global par des conseillers dédiés pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, la création de deux licences professionnelles, l'intégration et la réussite des jeunes étudiants mahorais dans l'académie de Bordeaux au travers du dispositif de médiateur social académique et la mise en place d'une structure d'insertion par l'activité économique.

Signature des contrats de ville 2015-2020

Après la signature des documents stratégiques *Contrat de plan État-Région (CPER)* et *Mayotte 2025* au mois de juin, douze contrats de ville sur seize ont également été signés dans le courant du mois de juillet. Instaurés par la loi numéro 2014-713 du 21 février 2014 de

programmation pour la ville et la cohésion sociale dans le cadre des actions de la politique de la ville, les contrats de ville remplacent les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) en vigueur depuis 2006. Conclue sur une durée plus longue que les CUCS (la durée d'un mandat municipal), ils ambitionnent de fournir des outils d'intervention durables pour la cohésion sociale, le développement économique et de l'emploi, l'amélioration du cadre de vie des habitants et la rénovation urbaine.

Université de Mayotte lieu de culture : signature d'une convention entre l'État et le centre universitaire

L'État et le centre universitaire de Mayotte ont signé une convention intitulée « *Université, lieu de culture* ». Cet engagement marque le début d'une véritable collaboration entre la Direction des affaires culturelles (DAC) de la Préfecture et le centre universitaire pour ériger ce dernier en un lieu de la culture. Jusqu' alors menées de manière isolée, les actions culturelles du centre universitaire seront désormais portées par une structure cohérente, organisée et soutenue par l'État. En effet, le but de cette convention est de définir des projets cohérents entre les différents acteurs du domaine de la culture universitaire, tout en incluant également la DAC et le secteur associatif. À terme, ce partenariat doit également permettre d'associer les établissements scolaires du second degré.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		juil-15	118,1	-0,2%	-0,5%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		mars-15	10 787	3,9%	26,0%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	mars-15	40 551	21,2%	0,0%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	mars-15	110 639	-	7,6%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	mars-15	731	131,9%	31,6%
		cumulées	mars-15	1 318	-	18,9%
	Taux de couverture	mensuel	mars-15	1,80%	0,86 pt	0,90 pt
		cumulé	mars-15	1,19%	0,35 pt	0,28 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	mars-15	439	27,6%	9,5%
		cumulés	mars-15	1 320	-	11,1%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	mars-15	22 027	34,7%	3,8%
		cumulés	mars-15	64 590	-	4,6%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	mars-15	25,3	-12,9%	-7,1%
	cumulés	mars-15	78,4	-	2,1%	
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles	mars-15	602	-80,4%	-8,0%
		cumulées	mars-15	16 805	-	56,7%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		mars-15	41 024	0,3%	2,6%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée	mars-15	70 381	-	6,2%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	mars-15	10 813	6,3%	6,4%
		cumulée	mars-15	30 883	-	4,0%
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles	mars-15	212	1,0%	12,8%
		cumulées	mars-15	634	-	11,2%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuelles	mars-15	492	-8,6%	-32,0%
		cumulées	mars-15	1 515	-	-31,1%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	mars-15	1,8	105,8%	-
		cumulées	mars-15	3,6	-	-
	- en milliers euros	mensuelles	mars-15	18,1	109,4%	-
	cumulées	mars-15	35,6	-	-	

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :		Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/15)				
	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*	
	4,29%	0,75%	0,75%	1,25%	2,00%	0,50%
Autres cas :		* hors prime d'Etat				
	0,99%					

Taux d'interet fin de mois - EONIA

Taux d'interet fin de mois - EONIA				Taux d'interet fin de mois - EURIBOR			
Avril	Mai	Juin	Juillet	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,0270%	-0,0800%	-0,0600%	-0,1020%	-0,0750%	-0,0230%	0,0480%	0,1670%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

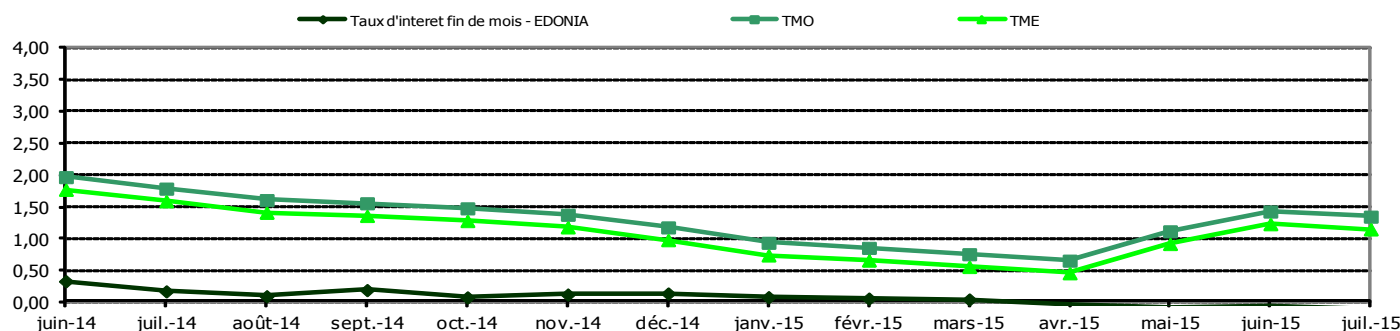
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	Avril	Mai	Juin	Juillet
0,46%	0,92%	1,23%	1,15%	0,66%	1,12%	1,43%	1,35%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1er juillet 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,13%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,45%
Prêts à taux variable	3,76%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,53%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,45%
Autres prêts		Découverts en compte	13,24%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,04%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,52%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,83%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	8,48%	Découverts en compte	13,24%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

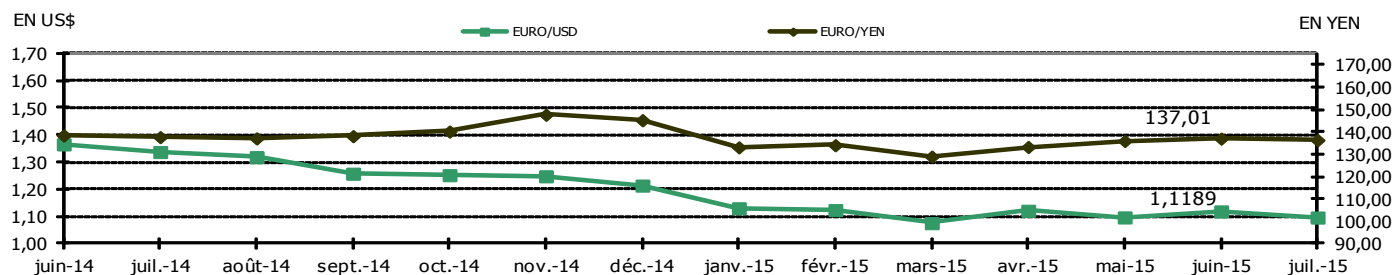
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,0967	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,9210	EURO/SRD (Surinam)	3,7147
EURO/JPY (Japon)	136,3400	EURO/BWP (Botswana)	11,0867	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,9696
EURO/CAD (Canada)	1,4310	EURO/SCR (Seychelles)	14,3621	EURO/DOP (Rép. Dom.)	49,6251
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7041	EURO/MUR (Maurice)	38,9737	EURO/BBD (La Barbade)	2,2007
EURO/SGD (Singapour)	1,5082	EURO/BRL (Brésil)	3,6974	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	6,9765
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,5032	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,9235	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3743,2014	EURO/XCD (Dominique)	2,9709	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97600 Mamoudzou

Achévé d'imprimer le 18 août 2015 - Dépôt légal : août 2015 - ISSN 1240 - 280X